

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE16

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, Mme Laurence Dumont, M. Jérôme Lambert, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout et Mme Pires Beauce

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	100 000 000	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	100 000 000
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à redéployer une partie des augmentations de crédits de la mission « aide publique au développement » vers une rubrique sous dotée par rapport à la LFI 2020 : l'aide économique et financière multilatérale.

Même s'il convient de privilégier l'aide projet bilatérale à l'aide économique et financière, il est nécessaire de rétablir cette année les crédits d'engagement de l'aide économique et financière

multilatérale qui font l'objet d'une baisse de 92 % par rapport à 2020 (-2,6 milliards d'euros) alors que les crédits de paiement font l'objet d'une augmentation de +257 millions d'euros.

Le présent amendement vise donc à rétablir pour partie à son niveau de 2020 « l'aide économique et financière multilatérale » en affectant 100 millions d'euros au programme « aide économique et financière au développement » initialement prévus pour le programme « solidarité et aide en faveur des pays en développement ».

Cet amendement :

- flèche 100 millions d'euros de crédits de paiement et d'engagement supplémentaires vers l'action « aide économique et financière multilatérale » (au sein du programme « Aide économique et financière au développement »);
- et réduit de 100 millions d'euros les crédits de paiement et d'engagement de l'action « coopération bilatérale » (au sein du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »).